

Ouvertures de concours PCEA – PLPA – CPE et Examens pro IR HC

CARRIÈRE ET RÉMUNÉRATION



Concours externes et internes de recrutement dans les corps des PCEA, PLPA CPE - Ouverture d'un examen professionnel de sélection pour l'avancement au grade d'ingénieur de recherche hors classe.

Concours externes et internes de recrutement dans le corps des professeurs certifiés de l'enseignement agricole (PCEA) et d'accès à la deuxième catégorie des emplois de professeur des établissements d'enseignement agricole privés (session 2023).

RESUME : Dispositions prévues au titre de l'année 2023 pour l'organisation des concours externes et internes de recrutement dans le corps des professeurs certifiés de l'enseignement agricole (PCEA) et d'accès à la deuxième catégorie des emplois de professeur des établissements d'enseignement agricole privés.

CONCOURS EXTERNES :

Date d'ouverture des inscriptions: 4 octobre 2022

Date limite des inscriptions : 3 novembre 2022 à minuit (heure de Paris)

CONCOURS INTERNES :

- Date d'ouverture des inscriptions: 9 novembre 2022
- Date limite des inscriptions : 8 décembre 2022 à minuit (heure de Paris)
- Date limite de téléversement des dossiers de RAEP et pièces justificatives : 22 décembre 2022 à minuit (heure de Paris)

Aucune dérogation ne sera accordée aux dates précitées

A noter que des nouvelles modalités concernant les inscriptions sont précisées dans une notice explicative en ligne dans la rubrique «INSCRIPTIONS»; qu'il est nécessaire de consulter avant de commencer votre démarche d'inscription.

En cas d'impossibilité de s'inscrire par voie électronique, les candidats pourront obtenir un dossier d'inscription sur demande écrite, en recommandé simple, au: MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE SG / SRH / SDDPRS Bureau des concours et des examens professionnels (BCEP) 78 rue de Varenne 75349 PARIS 07 SP

Le dossier papier d'inscription dûment complété devra être envoyé obligatoirement par voie postale et en recommandé simple à l'adresse ci-dessus mentionnée, au plus tard le 3 novembre 2022 pour les concours externes et au plus tard le 22 décembre 2022 pour les concours internes, le cachet de La Poste faisant foi. Aucun dossier posté hors délai ne sera pris en compte.

Les candidats devront donc veiller à demander leur dossier imprimé d'inscription suffisamment tôt pour tenir compte des délais d'acheminement du courrier. Lors de leur inscription en ligne, les candidats aux concours externes auront à renseigner le centre d'écrit.

SG/SRH/SDDPRS/2022-751 du 04-10-2022 : <https://info.national.agri/gedei/site/bo-agri/instruction-2022-751>

Concours externes et internes de recrutement dans le corps des professeurs de lycée professionnel agricole (PLPA) et d'accès à la quatrième catégorie des emplois de professeur des établissements d'enseignement agricole privés (session 2023).

RESUME : Dispositions prévues au titre de l'année 2023 pour l'organisation des concours externes et internes de recrutement dans le corps des professeurs de lycée professionnel agricole (PLPA) et d'accès à la quatrième catégorie des emplois de professeur des établissements d'enseignement agricole privés.

CONCOURS EXTERNES

- Date d'ouverture des inscriptions : 4 octobre 2022
- Date limite des inscriptions : 3 novembre 2022 à minuit (heure de Paris)

CONCOURS INTERNES

- Date d'ouverture des inscriptions : 9 novembre 2022
- Date limite des inscriptions : 8 décembre 2022 à minuit (heure de Paris)
- Date limite de téléversement des dossiers de RAEP et pièces justificatives : 22 décembre 2022

Aucune dérogation ne sera accordée aux dates précitées

A noter que des nouvelles modalités concernant les inscriptions sont précisées dans une notice explicative en ligne dans la rubrique «INSCRIPTIONS»; qu'il est nécessaire de consulter avant de commencer votre démarche d'inscription.

En cas d'impossibilité de s'inscrire par voie électronique, les candidats pourront obtenir un dossier d'inscription sur demande écrite, en recommandé simple, au: MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE SG / SRH / SDDPRS Bureau des concours et des examens professionnels (BCEP) 78 rue de Varenne 75349 PARIS 07 SP

Le dossier papier d'inscription dûment complété devra être envoyé obligatoirement par voie postale et en recommandé simple à l'adresse ci-dessus mentionnée, au plus tard le 3 novembre 2022 pour les concours externes et au plus tard le 22 décembre 2022 pour les concours internes, le cachet de La Poste faisant foi. Aucun dossier posté hors délai ne sera pris en compte.

Les candidats devront donc veiller à demander leur dossier imprimé d'inscription suffisamment tôt pour tenir compte des délais d'acheminement du courrier. Lors de leur inscription en ligne, les candidats aux concours externes auront à renseigner le centre d'écrit.

SG/SRH/SDDPRS/2022-752 du 04-10-2022 : <https://info.national.agri/gedei/site/bo-agri/instruction-2022-752>

Concours externe de recrutement dans le corps des conseillers principaux d'éducation (CPE) (session 2023).

RESUME : Dispositions prévues au titre de l'année 2023 pour l'organisation du concours externe de recrutement de conseillers principaux d'éducation des établissements d'enseignement agricole. Contact pour toutes questions sur ce concours : Bureau des concours et des examens professionnels Suivi par : Pascale FAURE Téléphone : 01.49.55.45.25 Mèl : pascale.faure@agriculture.gouv.fr

Date d'ouverture des inscriptions : 4 octobre 2022 Date limite des inscriptions : 3 novembre 2022 à minuit (heure de Paris)

- Le nombre total de places offertes sera fixé ultérieurement

Les inscriptions s'effectueront par Internet sur le site: <https://www.concours.agriculture.gouv.fr/> du 4 octobre 2022 au 3 novembre 2022 à minuit (heure de Paris)

Date limite des inscriptions: 3 novembre 2022 à minuit (heure de Paris)

Aucune dérogation ne sera accordée aux dates précitées

A noter que des nouvelles modalités concernant les inscriptions sont précisées dans une notice explicative en ligne dans la rubrique «INSCRIPTIONS»; qu'il est nécessaire de consulter avant de commencer votre démarche d'inscription

En cas d'impossibilité de s'inscrire par voie électronique, les candidats pourront obtenir un dossier d'inscription sur demande écrite, en recommandé simple, au: MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE SG / SRH / SDDPRS Bureau des concours et des examens professionnels (BCEP) 78 rue de Varenne 75349 PARIS 07 SP (A l'attention de Mme Faure)

Le dossier papier d'inscription dûment complété devra être envoyé obligatoirement par voie postale et en recommandé simple à l'adresse ci-dessus mentionnée, **au plus tard le 3 novembre 2022, le cachet de La Poste faisant foi.**

Aucun dossier posté hors délai ne sera pris en compte.

Les candidats devront donc veiller à demander leur dossier imprimé d'inscription suffisamment tôt pour tenir compte des délais d'acheminement du courrier. Lors de leur inscription en ligne, les candidats auront à renseigner le centre d'écrit. En application du principe général d'égalité entre les candidats, ces dates limites ne sont susceptibles d'aucune dérogation quel que soit le motif invoqué. Les candidats doivent s'y conformer strictement. À défaut leur inscription sera rejetée.

Les candidats sont invités à consulter régulièrement leur espace candidat sur le site Internet <https://www.concours.agriculture.gouv.fr/> afin de suivre l'avancement de leur dossier (statut d'inscription, convocations, notifications de résultats...)

SG/SRH/SDDPRS/2022-743 du 04-10-2022: <https://info.national.agri/gedei/site/bo-agri/instruction-2022-743>

Arrêté du 20 septembre 2022 autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture d'un examen professionnel de sélection pour l'avancement au grade d'ingénieur de recherche hors classe du ministère chargé de l'agriculture

Par arrêté du ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire en date du 20 septembre 2022, est autorisée, au titre de l'année 2023, l'ouverture d'un examen professionnel de sélection pour l'avancement au grade d'ingénieur de recherche hors classe du ministère chargé de l'agriculture.

- Le nombre total de places offertes, toutes branches d'activités professionnelles confondues, sera fixé ultérieurement
- Les inscriptions se feront par internet sur le site : <https://www.concours.agriculture.gouv.fr/> du 24 octobre 2022 au 23 novembre 2022 à minuit (heure de Paris).
- **La date limite de dépôt des pièces justificatives est fixée au 7 décembre 2022.**

En cas d'impossibilité de s'inscrire par voie électronique, les candidats pourront obtenir un dossier d'inscription sur demande écrite, en recommandé simple, au : ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, secrétariat général, service des ressources humaines, SDDPRS, bureau des concours et des examens professionnels, 78, rue de Varenne, 75349 Paris 07 SP.

La date limite de retour des dossiers papier complets d'inscription est fixée au 7 décembre 2022 (le cachet de la poste faisant foi). Ils devront être renvoyés obligatoirement par voie postale et en recommandé simple à l'adresse mentionnée ci-dessus.

Aucun dossier posté hors délai ne sera pris en compte.

Les candidats devront donc veiller à demander leur dossier d'inscription suffisamment tôt pour

tenir compte des délais d'acheminement du courrier.

Les candidats transmettront le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) dans leur espace candidat, par internet sur le site : <https://www.concours.agriculture.gouv.fr/>. La date limite d'envoi de ces dossiers est fixée au 7 décembre 2022, dernier délai.

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046326686>